

vrai aussi que la repartition des effets de la Flotte & des deux Vaisseaux revenus de *Buenos-Ayres*, a été ordonnée à *Cadix*, & que l'Indult a été réglé; mais à un si haut prix, que ce Règlement a excité les plaintes de la plupart des intéressés: l'Indult sur l'or & sur l'argent étant à 16. & 3. quarts pour cent, & sur les autres Marchandises à proportion. Cependant quoiqu'on n'ait pas encore commencé la distribution desdits effets, le Roi, par provision a, dit-on fait porter aux Hôtels de ses Monnoyes, l'or & l'argent en lingots, pour être convertis en especes; & on doute que ce nouveau Règlement puisse avoir lieu. C'est tout ce qui se presente à dire à present sur l'état de ces affaires, qui se traitent dans toutes les Cours avec beaucoup de secret, & dont la décision est si intéressante.

II. Les ceremonies de l'entrée publique du Marquis d'Abrantez, Ambassadeur Extraordinaire de *Portugal* à *Madrid*, & du Mariage de l'Infante *Dona Marie Anne Victoire* Infante d'*Espagne*, avec *Dom Joseph Emanuel* Prince de *Brezil*, Infant de *Portugal*, ont occupé la Cour pendant plusieurs jours, & toutes les affaires ont été suspendues. Ce fut le Cardinal de Borgia qui en fit le 27. Decembre la benediction dans la grande Salle du Palais Royal, en presence de toute la Cour; le Marquis d'Abrantez ayant fait deux jours auparavant son Entrée avec une magnificence toute extraordinaire, l'une & l'autre meritent une relation particuliere: la voici telle qu'elle a été publiée.

Le 25. fête de Noël, les Officiers de la Cour à cheval se rendirent, selon la coutume, au Palais du Marquis d'Abrantez, avec le Comte de Villefranche, Introduceur des Ambassadeurs, & le Marquis d'Almadovar, l'un des Majordômes du
Roi,